



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025 PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le huit-septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

ÉTAIENT Présents : JM DELAÎTRE, S. BOYER, M. KHIR, C. DROUET, S. PINTO, JF. SORNEIN, A. DEZWARTE, M. COUTURIER, P. DARAGON, B. GASCARD, C. THIROUIN, C. BOURON, S. PINTO

ÉTAIENT absents P. BORNAND, A. DOUIN

S BOYER a été désigné secrétaire

1) -Approbation du Procès-Verbal du 7 juillet 2025

Approuvé à l'unanimité.

2) Révision des tarifs des services périscolaires – à compter de septembre 2025

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 8 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser les tarifs des services périscolaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter les nouveaux tarifs 2025/2026 ci-dessous, applicables au 1^{er} septembre 2025.

DÉSIGNATION	ANCIENS TARIFS (l'unité en euros)	NOUVEAUX TARIFS (l'unité en euros)
- Garderie le matin	3,36	3,44
- Garderie le soir	3,36	3,44
- <u>Garderie le Mercredi : engagement annuel (payé mensuellement)</u>		
• Journée	18,20	18,65
• ½ Journée	12,00	12,30
- <u>Garderie le Mercredi : occasionnel</u>		
• Journée	24,20	24,80
• ½ journée	18,20	18,65
- Pénalité retard par ¼ heure		5,00
- Restauration scolaire enfant maternel	3,75	3,85
- Restauration scolaire enfant primaire	4,00	4,10
- Restauration portage repas	5,85	6,00
- <u>Etude scolaire,</u> Forfait mensuel dès la 1 ^{ère} fréquentation	20,83	21,32

Approuvé à l'unanimité

3) Approbation mise à disposition et règlement d'utilisation de la salle communale Claude Daragon, rue des Pâquerettes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la salle communale Claude Daragon peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences et de locations pour des événements privés.

Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies afin que les mises à dispositions aux usagers se déroulent dans des conditions optimales.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

1° – Approuve le principe de la mise à disposition et location de la salle communale Claude Daragon ;

2° – Approuve les conditions d'utilisation de ladite salle telles qu'elles figurent en annexe.

Questions diverses

Le 11/09/2025 ;



La séance est levée à 20h30

The image shows several handwritten signatures in black and blue ink, likely representing the members of the Municipal Council who approved the resolution.